



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

20 Rue VIGNON
75009 PARIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi de financement de la sécurité sociale : des économies sur notre santé

Le PLFSS 2015, examiné par le conseil des ministres le 8 octobre, s'inscrit dans les logiques de la stratégie nationale de santé et du pacte dit de responsabilité et de solidarité : réduire les déficits et faire des économies. Chaque branche de la sécurité sociale sera mise à contribution.

Sans oublier les mesures concernant la branche famille, qui sont un premier pas vers la remise en cause de la politique familiale française, la FGR-FP s'intéresse particulièrement aux 3,2 milliards d'économies que devrait réaliser l'assurance maladie, avec un objectif national des dépenses en progression de seulement 2,1%, insuffisant au regard du progrès technologique et du vieillissement de la population.

Le PLFSS prévoit la mise à contribution de l'industrie pharmaceutique, une lutte menée contre les actes inutiles, redondants, voire nuisibles, la promotion de la prévention et d'une meilleure organisation des soins. Le discours gouvernemental se veut rassurant, affirmant que les usagers n'en pâtiront pas, mais pourra-t-on faire mieux avec beaucoup moins ?

Il est difficile de croire que les déserts médicaux se repeupleront avec de simples aides ponctuelles. Les hôpitaux, dont certains ont déjà licencié du personnel pour régler leurs factures, se verraient contraints à de nouvelles économies et les directeurs d'ARS, qui se sont illustrés dans la fermeture de lits ou de structures de proximité, bénéficieraient d'un nouveau pouvoir de contrôle sur les établissements de santé, pouvant aller jusqu'à des sanctions financières.

Avec de nombreuses organisations associatives ou syndicales, la FGR-FP contestait le détournement de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) vers le FSV (fonds de solidarité vieillesse) et demandait qu'elle soit intégralement utilisée pour l'aide aux personnes en perte d'autonomie. Elle restera vigilante sur cette question, le dossier de presse indiquant que la part non consommée en 2015 pour le financement de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement serait affectée au financement d'un plan d'investissement en faveur des personnes âgées mais le projet de loi n'en fait pas mention.

Dans un contexte économique certes difficile, le gouvernement ne propose d'agir que sur les dépenses et n'engage aucune réflexion sur la question des recettes affectées à la Sécurité Sociale ainsi que sur la lutte intensifiée contre la fraude patronale qui s'élève, selon la Cour des Comptes, à plus de 20 milliards d'euros par an.

La FGR-FP préconise des mesures fortes pour l'emploi et un financement par des cotisations sociales justes et pérennes appliquées à tous les revenus de quelque nature qu'ils soient.

Paris, le 10 octobre 2014

Contact : FGRFP 20 rue Vignon 75009 PARIS

fgrfp@wanadoo.fr

☎ : 01 47 42 80 13